

Bulletin d'inscription

Venez (re)découvrir le bonheur de chanter en chœur, en travaillant de grandes œuvres comme le Requiem de Duruflé et ses petits motets sacrés inspirés du grégorien.

Une fois par mois ou toutes les semaines, développez votre talent musical.

Choisissez de donner voix à votre passion !



Un encadrement par des musiciens professionnels

Des musiciens professionnels vous dirigent tout au long de l'année. Leur présence est synonyme d'une précieuse contribution, apportant avec eux un bagage d'expérience et un savoir musical pour vous guider dans votre progression. Grâce à leur expertise, vous bénéficiez d'un encadrement de qualité qui vous permettra d'explorer et de développer votre talent musical.



Développer sa pratique artistique

Les bienfaits du chant sont essentiels : à la fois créer des liens humains, s'ancrer dans l'histoire de la musique et la culture en général, mais aussi se recentrer sur sa propre voix, ses sensations, sa respiration, le tout guidés par la beauté. Voilà ce que les Ateliers vous proposent de vivre tout au long de l'année.



Un cadre de travail convivial

Nous nous retrouvons à l'école Sainte-Hélène de Gramat : un lieu à vocation pédagogique, où nous pourrons préparer les différents concerts et partager des moments conviviaux autour d'un bon repas.

PARCOURS des Ateliers

Découverte d'un grand compositeur sur un an

2026 - 2027 sera consacré au compositeur français Maurice Duruflé et son Requiem. Nous plongerons au cœur d'une œuvre qui est décrite par Duruflé comme dramatique, remplie de résignation, d'espérance ou d'angoisse. Par son écriture très harmonique, l'œuvre tend à traduire les sentiments humains devant leur terrifiante, inexplicable ou consolante destinée. Le programme sera complété par les 4 motets sur des thèmes grégoriens. 4 petits qui demandent un travail de précision et d'écoute de son prochain.

Où et quand ?

De septembre à juin, les chanteurs se rassemblent un week-end par mois, de 10h à 17h environ, à l'école Sainte-Hélène de Gramat.

Contenu d'un week-end

Répétition en tutti et en groupe, renforcement et technique vocale.

Possibilité de prendre des cours de chant particulier en supplément avec Marie-Josée Matar.

Les dates

19-20 septembre 2026

24-25 octobre 2026

21-22 novembre 2026

12-13 décembre 2026

16-17 janvier 2027

20-21 février 2027

20-21 mars 2027

17-18 avril 2027

22-23 mai 2027

12-13 juin à confirmer

Equipe pédagogique

Fadi Khalil *chef de chœur*

Marie-Josée Matar *technique vocale (présence partielle)*

Quentin Du Verdier *accompagnateur*

Concerts

Décembre 2026 et 13 juin 2027

Possibilité d'inscription jusqu'en octobre. Limité à 60 inscrits.

Au bout de 3 absences non justifiées, les choristes ne pourront pas participer aux concerts.

LES TARIFS Ateliers mensuels

348€ : 1 personne | 450€ : couple
(réglable en 12 fois soit 29€/mois ou 37,5€/mois)

Adhésion membre **Bienfaiteur** = 100€
en janvier 2027
(défiscalisable à hauteur de 66%)

> VOTRE IDENTITÉ

Civilité : Nom :

Prénom :

Profession :

Date de naissance : / /

Adresse :

CP :

Ville :

Tél. :

Email :

> PAIEMENT FRAIS PÉDAGOGIQUES

☐ 348€ : 1 pers.

☐ 450€ : couple (chèque ou en ligne)

> ADHÉSION EN JANVIER 2027

Membre **BIENFAITEUR** = 100 €

> VALIDATION DE VOTRE INSCRIPTION

Directement sur notre [site](#) ou sous enveloppe, à :

Cantica Sacra Rocamadour

83 Route des Alix - 46500 Rocamadour

☐ Ce bulletin d'inscription soigneusement rempli et signé

☐ Consentement du droit à l'image

Votre inscription sera validée à réception de ces éléments.

Fait à

Le

Signature

> PRATIQUE MUSICALE

☐ Débutant

☐ Amateur averti

☐ Musicien confirmé

> PUPITRE

☐ Soprano

☐ Mezzo-soprano

☐ Alto

☐ Ténor

☐ Baryton

☐ Basse

☐ Je ne sais pas

> LE PAIEMENT MENSUEL

Vous avez la possibilité de régler les frais en 12 fois sous les conditions suivantes :

☐ 29€/mois : tarif 1 pers.

☐ 37,50€/mois : tarif couple

> MODES DE PAIEMENT

☐ En ligne via Helloasso

Attention : il faut décocher la contribution volontaire à Helloasso

☐ En chèque : Les 12 chèques sont à donner en une seule fois au plus tard le 19 septembre

> RÈGLES GÉNÉRALES

En cas de désistement, aucun frais n'est remboursé et quel que soit le nombre de WE effectué.

Les WE ne sont pas à la carte, les frais pédagogiques restent à 348€ ou 450€ pour les couples.

La répétition de la veille du concert est obligatoire.